

PARTIE I : LES RISQUES DE LA COMMUNE

PARTIE I : LES RISQUES DE LA COMMUNE

SAULNOT
INFORMATIONS
MUNICIPALES

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (et
significatifs) - D.I.C.R.I.M.

À lire, faire lire et conserver précieusement

OCTOBRE 2011

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La sécurité des habitants de SAULNOT est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Le D.I.C.R.I.M. ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par les bulletins nationaux et régionaux et éventuellement par mes services.

Ce D.I.C.R.I.M. est diffusé dans tous les foyers en vue de porter à la connaissance de la population, une information préventive sur tous ces risques et leurs conséquences prévisibles pour notre commune et ses habitants. Ce document sera également affiché à la salle polyvalente et au pôle éducatif et périscolaire.

Parce qu'il est impossible de maîtriser la Nature, et que le risque zéro n'existe pas en matière industrielle, l'objectif de cette information est de développer « une véritable culture du risque » auprès des citoyens en les préparant au mieux à un éventuel évènement et réduire ainsi leur vulnérabilité.

L'étape suivante sera d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) soumis pour validation à Monsieur le Préfet.

En résumé notre Commune est concernée par les risques, **séisme, mouvement de terrain, catastrophes naturelles** (inondations et coulées de boue), **transport de matières dangereuses**. Contre ces risques, des mesures de prévention et de sauvegarde sont décrites dans les pages suivantes afin d'en limiter les effets et des consignes de sécurité vous sont également proposées en cas d'évènements ou d'accidents, de catastrophes ou de sinistres.

Pour vous prévenir, un système d'alerte existe et comprend des radios locales (fréquences dans ce document) ainsi que la sirène municipale

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les cartographies.

Chères concitoyennes et chers concitoyens, en espérant vivement que rien ne puisse nous arriver, nous devons néanmoins nous sentir tous concernés et je vous remercie par avance de toute votre attention sur ce D.I.C.R.I.M.

Bien cordialement. Christian GAUSSIN.

La vie au quotidien dans notre commune, et/ou ailleurs, présente pour chacun de nous, pour nos biens et pour l'environnement, des risques classés en 3 grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** d'origine anthropique : ils regroupent les risques industriel, nucléaire, rupture de barrage.
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux personnes et aux biens.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes, ...) non traités dans ce dossier.



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone. Pour notre commune : risque d'inondation par ruissellement sur les coteaux en cas de précipitations exceptionnelles.

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Lancement d'un programme de travaux de **gestion des eaux pluviales** conformément au Schéma Directeur d'Assainissement de la commune soit :
- étude hydraulique relative au risque d'inondation par ruissellement des eaux de pluie réalisée
- aménagement et amélioration des réseaux d'évacuation des eaux pluviales
- intégration du paramètre inondation dans les projets voirie
- création de zones inondables pour écrêter les éventuelles inondations
- augmentation des visites entretien et hydro curage
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 03.84.27.41.54

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).

ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche

FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours

LAISSEZ VOS ENFANTS À L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux

ECOUTEZ LA RADIO

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

- Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation
- Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffez dès que possible

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE à SAULNOT :

Inondations

- 14/10 au 09/11/1982 (JO 26/12/1982)
- 08/12 au 31/12/1982 (JO 13/01/1983)

Inondations et coulées de boue

- 25/12 au 29/12/1999 (JO 30/12/1999)
- 30/09 et 01/10/2006 (JO 25/10/2007)
- 20 et 21/06/2007 (JO 04/04/2008)

(Voir cartes relevés de crues)

RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol

SITUATION

La commune de Saulnot est concernée par un type de mouvement de terrain : effondrement. Zone concernée : sentier de pays cote 358.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans la zone concernée.

1 - PENDANT L'EVENEMENT

- Évacuez au plus vite latéralement les lieux
- Ne revenez pas sur vos pas
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

2 - APRES L'EVENEMENT

- Évaluez les dégâts
- Informez les Autorités

EN CAS D'EFFONDREMENT DU SOL

A l'intérieur :

Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser d'ascenseur et n'y retournez pas

A l'extérieur :

Éloignez-vous de la zone dangereuse

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE D'ANCIENNES MINES, CAVITÉS OU AUTRES POUVANT ENTRAÎNER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, Veuillez EN INFORMER

IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE.

(Voir carte et fiche mouvement de terrain)



DESCRIPTION DU RISQUE

Un séisme résulte d'une rupture brutale des roches le long d'une faille souterraine, suite à une accumulation de contraintes. Lors d'un séisme, les ondes sismiques se propagent à travers le sol ; elles peuvent être localement amplifiées par les dernières couches du sol et par la topographie du terrain. Ce passage d'ondes à travers le sol provoque des vibrations qui peuvent être ressenties à la surface de la terre. Des effets induits peuvent également survenir : mouvements de terrain, glissements, éboulements...

Un séisme possède ainsi de multiples caractéristiques : durée de la secousse, magnitude (énergie libérée par l'événement), intensité (évaluation statistique, sur une échelle descriptive, des effets et dommages d'un séisme en un lieu donné), position du foyer (point situé dans le sous-sol, sur le plan de faille d'où partent les ondes sismiques), épicentre (point situé sur le sol à la verticale du foyer).

LE RISQUE SISMIQUE EN HAUTE-SAÔNE

Depuis le 1^{er} mai 2011, tout le département de la Haute-Saône est concerné par le risque sismique : en aléa faible (2) sur sa partie Ouest et en aléa modéré (3) sur sa partie Est.

SITUATION COMMUNALE

La commune de **SAULNOT** est située dans une zone de sismicité **classée en aléa 3 (aléa modéré)**

Nota : Dans ces zones, les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie ou se connecter sur le site www.planseisme.fr (notamment partie FAQ).

Un document d'information sur la nouvelle réglementation sismique applicable aux bâtiments est également disponible à l'adresse suivante :

http://www.haute-saone.gouv.fr/sections/securite/securite_civile/informations_des_acq/document_d_informati/

[view](#)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de séisme

1. Se mettre à l'abri
2. écouter la radio : France Bleu FM 101.4 ou France Inter FM 90.0
3. En cas de séisme, respecter les consignes

AVANT :

- ↳ Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire.
- ↳ Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- ↳ Fixer les appareils et les meubles lourds.
- ↳ Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT :

- ↳ Rester où l'on est :
 - A l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides (tables), s'éloigner des fenêtres.
 - A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...).
 - En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- ↳ Se protéger la tête avec les bras.
- ↳ Ne pas allumer de flamme.

APRÈS :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes
- ↳ Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
 - ↳ Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités
 - ↳ S'éloigner de toutes constructions
 - ↳ Se regrouper et attendre les secours
 - ↳ Si possible prendre :
 - une couverture
 - une bouteille d'eau par personne
 - papiers d'identité.
 - ↳ Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)
 - ↳ Évaluer les dégâts
 - ↳ Informer les autorités

(Voir carte aléas sismiques Haute-Saône)

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations - gazoduc, oléoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

SITUATION

La commune de **Saulnot** est concernée par un trafic assez important de poids lourds pouvant transporter des matières dangereuses qui s'effectue notamment par la **RD 9**

La commune de **Saulnot** est concernée compte tenu du passage sur son territoire :

- d'une canalisation de transport de gaz naturel
 - DN 500 - 67.7 PMS
- d'une canalisation de transport de gaz naturel
 - DN 900 - 85 PMS

→ exploitées par GRT GAZ

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

- Si il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche

FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours

LAISSEZ VOS ENFANT À L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux

ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

(Voir la signalétique TMD et 3 plans de zonage des ouvrages de transport de gaz naturel)

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE : 3 émissions successives d'1 minute et 41 secondes et séparées par des intervalles de 5 secondes.

SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE : son continu 30 secondes.

AU SIGNAL, que faut-il faire ?

Mettez-vous immédiatement à l'abri du danger

- Rejoignez sans délai un local clos
- Arrêtez climatisation, chauffage et ventilation
- Écoutez la radio ou regardez la télévision :
 - France Bleu Besançon : 101.4 FM
 - RCF Besançon : 88 FM
 - Fréquence Amitié Vesoul : 91.3 FM
 - Radiio Star : 100.7 FM
 - Cherie FM : 94.7 FM
 - Radios ou télévisions locales

« pack sécurité » à préparer chez soi :

- Une radio à piles
- Lampe de poche avec piles ou à dynamo
- De l'eau potable, des gobelets
- Des couvertures
- Des rubans adhésifs, des ciseaux et des chiffons pour obstruer les aérations
- Une trousse de premiers soins et des médicaments indispensables
- Un seau et des sacs plastiques (si pas d'accès à des sanitaires)
- Vos papiers d'identité et le livret de famille.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE :

- Rester dans un véhicule
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme dans certaines situations (risques d'explosion)
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

Numéros utiles

Sapeurs pompiers : 18, Police : 17

Secours : 112, SAMU : 15

Mairie de Saulnot : 03.84.27.41.54

Préfecture : 03.84.77.70.00

Sites Internet

www.meteofrance.com

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.bdmvt.net et www.bdcavite.net

www.planseisme.fr

www.argiles.fr

www.pandemie-grippale.gouv.fr

Autres documents à consulter :

- carte et fiches cavités souterraines
- carte aléa retrait gonflement des argil